

Rencontre d'information

# Médiations culturelles MTL

2021-2022

Montréal 

Québec 



# Médiations culturelles MTL

Présentation du programme 2021-2022

Service de la culture - Ville de Montréal

Décembre 2021

# Plan de la présentation

- Contexte général du programme
- Pandémie et adaptation
- Fondements de la médiation culturelle
- Présentation du programme
- Conditions de réussite
- Période de questions



# Contexte général du programme

- La médiation culturelle à la Ville de Montréal depuis 2005
- Entente sur le développement culturel
- Objectifs généraux du programme

En 2022:

Contribuer aux chantiers de la Ville pour *Montréal 2030* :

- en matière de participation culturelle citoyenne
- de développement dans les quartiers
- de transition écologique





# Contexte de la Covid-19

Réalisation des projets en période  
*instable* de pandémie :  
entre juillet 2022 et juin 2023

Planification des projets avec possibilité  
d'adaptation aux consignes de distanciation  
physique de la Santé publique, donc prévoir:

- la possibilité de modifier le format des activités en cours de route en fonction des consignes de la Santé publique;
- une version hybride, si nécessaire : en présence et en virtuel;
- conserver l'esprit du projet et l'adapter en fonction de la réalité des participant.e.s.

# Fondements de la médiation culturelle

L'**approche** retenue à la Ville de Montréal valorise :

- Le contact de proximité, direct et personnalisé;
- Une prise en compte de la diversité des publics, de leurs savoirs et de leurs capacités;
- L'expérimentation de formes de participation culturelle innovantes.

Cette approche prend en compte les **enjeux** suivants :

- L'éducation artistique;
- L'inclusion sociale;
- L'éducation populaire;
- L'ancrage local dans les communautés et les quartiers;
- Le développement territorial.

La médiation culturelle s'inscrit dans une perspective de changement et rejoint les objectifs transversaux de  
**l'Agenda 21 de la culture.**



# Objectifs du programme

- Favoriser l'accès à la culture, la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle montréalaise et l'engagement des artistes dans leurs communautés
- Valoriser les projets interculturels et inclusifs pour rejoindre les personnes éloignées de l'offre culturelle professionnelle
- Contribuer au développement culturel sur tout le territoire
- Soutenir la culture numérique participative

# Volets

## Soutiens annuels

**VOLET 1** : Médiations artistiques et culturelles

## Soutiens pluriannuels

(pour 2 ans – renouvelable 1 fois: max. 4 ans)

**VOLET 2** : Engagement dans les communautés et dans les quartiers

**VOLET 3** : Culture numérique participative





# Populations ciblées

Les projets soumis ciblent plus particulièrement les populations éloignées de l'offre culturelle ou plus vulnérables :

- Les personnes issues des communautés culturelles;
- Les Autochtones;
- Les personnes vulnérables;
- Les personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- Les résidents de quartiers hors du centre;
- Les personnes éloignées de l'offre culturelle parmi les enfants, les adolescents, les aînés, les familles, etc.



# Caractéristiques des projets admissibles

- La découverte artistique **conjuguée** à l'expérimentation active:
  - animation pédagogique – initiation - atelier d'expérimentation – cocréation - résidence d'artiste – accompagnement – discussion - sortie culturelle - diffusion, etc.
- Des interactions et des rencontres **personnalisées**;
- La mise en oeuvre de moyens d'accompagnement **adaptés** aux spécificités des communautés culturelles ainsi qu'aux divers groupes sociaux;

Exemples de projets sur le site  
[montreal.mediationculturelle.org](http://montreal.mediationculturelle.org)



# Caractéristiques des projets admissibles (suite)

- L'expérimentation de formes de participation culturelle **innovantes**;
- La **durée** des projets (un projet de durée moyenne ou de longue durée a plus d'impact);
- Les pratiques **ancrées** dans leur milieu et participatives;
- Les partenariats **durables**.

Exemples de projets sur le site  
[montreal.mediationculturelle.org](http://montreal.mediationculturelle.org)



# Organismes admissibles

- Organisme à but non lucratif incorporé depuis un an à la date de dépôt;
- Exercer une activité culturelle professionnelle régulière dans les secteurs suivants : arts de la scène, arts visuels, métiers d'art, arts numériques, littérature, édition, production audiovisuelle, architecture, patrimoine
- Avoir leur siège social sur le territoire de la Ville;
- Être en règle avec les différents services de la Ville.





# Organismes non admissibles

- Les organismes en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- Les organismes recevant une subvention annuelle supérieure à 375 000 \$ de la Ville de Montréal (Service de la culture, arrondissements et Conseil des arts de Montréal) ou du gouvernement du Québec (MCC, CALQ, SODEC).
- Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle.
- Les organismes de loisir.

# Partenaires admissibles

Le **principal partenaire** doit être :

- Un organisme à but non lucratif;
- Issu du milieu communautaire, de l'intervention sociale ou des secteurs de l'éducation, de la santé ou de la recherche.

Les **tiers partenaires** du projet peuvent être :

- Issus du milieu municipal (maisons de la culture, bibliothèques, Espace pour la vie, parcs, etc.);
- Des institutions artistiques, culturelles ou patrimoniales.



# Projets admissibles

- Un organisme peut soumettre deux projets la même année dans le programme: dans le volet I (annuel) et dans le volet II ou III (pluriannuel). 2 soutiens par année maximum;
- Un projet ne peut pas faire l'objet de 2 demandes auprès du Service de la culture;
- Nouveauté : De plus, au cours de la même année, les organismes peuvent déposer **dans un seul** des deux programmes suivants: Médiations culturelles MTL ou La pratique artistique amateur: vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers;



# Projets admissibles



- Volets pluriannuels : les lettres de confirmation des partenaires sont obligatoires;
- Les projets doivent correspondre aux objectifs du programme;
- Dates de réalisation des projets : entre juillet 2022 et juin 2023.



# Aide financière

- Financement annuel (volet I)
  - Un même projet peut recevoir du financement annuel jusqu'à un maximum de 4 fois;
  - 20 000 \$ max (couvre 85 % des dépenses)
- Financement pluriannuel (volets II et III)
  - 30 000 \$ max /an pour un total de 60 000 \$ (couvre 85 % des dépenses);
  - 2 fois seulement (soutien dégressif les 2 dernières années)
- Aide financière déposée en 2 versements:  
90 % + 10 % à l'approbation du bilan



# Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont liées à :

- la conception et la réalisation des activités de médiation;
- l'évaluation du projet et le partage des apprentissages;
- la documentation et la promotion;
- l'administration du projet (maximum de 15% du budget total).





# Dépenses non admissibles

- les frais de fonctionnement des organismes (loyer, électricité, assurances, etc.);
- les projets d'immobilisation, incluant les améliorations locatives;
- les activités déjà soutenues par le Service de la culture;
- les dépassements de coûts du projet.

# Critères d'évaluation

## Volet I : 4 catégories

- Qualité générale du projet
- Populations participantes
- Impacts du projet
- Expertise de l'organisme

## Volet II et III : 5 catégories

- Les 4 critères du volet I
- Critère supplémentaire : Partenariats



# Critères d'évaluation

## Qualité générale du projet

- Démontrer la concordance avec les objectifs du programme;
- Le type de médiation culturelle proposée : contexte, concept, participation, nombre d'activités, durée du projet;
- La qualité des démarches artistiques et culturelles ou patrimoniales avec lesquelles les participants seront en contact – la nature des contacts avec les œuvres et les créateurs;
- La prise en compte des caractéristiques des quartiers ciblés (volet II);
- La qualité des démarches participatives proposées en culture numérique (volet III).



# Critères d'évaluation

## Populations participantes

- La pertinence et le caractère inclusif des populations ciblées pour participer au projet;
- La qualité des apprentissages proposés aux participants;
- L'éthique et l'équité : le respect des populations participantes.



# Critères d'évaluation

## Impacts du projet

- Les retombées sur les participants, les milieux et les pratiques;
- La qualité d'apprentissage par la découverte des arts et l'expérimentation active;
- La pertinence du processus d'évaluation des résultats et des indicateurs (qualitatifs, quantitatifs);
- La continuité des projets sous différentes formes et le potentiel structurant de l'initiative proposée (volets II et III).



# Critères d'évaluation

## Expertise de l'organisme

- L'expérience de l'organisme en médiation culturelle avec la population;
- La clarté et la pertinence du budget en regard des impacts envisagés;
- La capacité de l'organisme à mettre en œuvre et à réaliser le projet;
- La stratégie envisagée pour mettre en valeur et faire rayonner les diverses actions et réalisations liées au projet.





# Critères d'évaluation

## Partenariats (volets II et III)

### Volet II

La pertinence et la qualité des partenariats en fonction des communautés et des quartiers ciblés;

### Volet III

La pertinence et la qualité des partenariats en fonction de l'aspect collaboratif des projets numériques.





# Documents à soumettre

## Documents obligatoires

### PDF 1

Le formulaire de demande de soutien, dûment complété et signé

### PDF 2

Les documents de présentation

### PDF 3

Les documents administratifs

# Conditions de réussite

La prise de connaissance préalable et approfondie des caractéristiques du public visé

L'importance des liens avec la communauté locale

La première étape du processus avec les partenaires : définition commune du projet et des rôles de chacun

L'importance de communiquer clairement les objectifs du projet aux participants

La capacité d'adaptation pour faciliter les échanges mutuels et favoriser un contexte de découverte

Le partage des principes éthiques pour le respect des populations participantes





# Échéancier

Date limite de dépôt des projets  
**Lundi 21 février 2022**

Envoi par courriel seulement à  
[mediation.culturelle@montreal.ca](mailto:mediation.culturelle@montreal.ca)



# Questions ?

Merci pour votre présence !

Pour nous contacter :  
[mediation.culturelle@montreal.ca](mailto:mediation.culturelle@montreal.ca)

[montreal.mediationculturelle.org](http://montreal.mediationculturelle.org)

2 décembre 2021

Présentation virtuelle publique par Danièle Racine  
Commissaire à la médiation culturelle  
Service de la culture - Ville de Montréal

**Crédits photo** : Circuit-Est centre chorégraphique, OBORO (photo Josée Brouillard), Danse Carpe Diem/Emmanuel Jouthe, Fondation Jean-Pierre Perreault, Patsy Van Roost et Bertrand Laverdure